

Comment obtenir le passeport biométrique :

La demande peut se faire dans n'importe quelle Mairie équipée d'une station d'enregistrement des passeports biométriques.

Secteur autour de Marchaux : Besançon, Ecole-Valentin, Rioz (Haute-Saône), Baume-les-Dames, Saône.

Station d'enregistrement de Marchaux :

Lieu : Mairie – 30, Grande Rue 25640

Ouverture : Mercredi après-midi de 13h30 à 18h

Vendredi après-midi de 13h30 à 18h

Téléphone : portable = **06 42 51 11 19**

Fixe = **03 81 54 22 82**

Secrétariat de Mairie = 03 81 57 97 55

L'enregistrement des dossiers ainsi que la remise des passeports se font UNIQUEMENT sur rendez-vous.

Démarches préalables :

1. S'adresser à la Mairie de son domicile pour obtenir le (ou les) imprimé (s) CERFA
2. Compléter la 1^{ère} page au **STYLO NOIR**, en majuscules, avec les accents + la 3^{ème} page (autorisation du représentant légal) pour le dossier d'un mineur.
3. Se procurer les pièces à fournir :

✓ Carte d'identité sécurisée (plastifiée)

OU Passeport sécurisé

OU Extrait de naissance avec filiation de moins de 3 mois (à demander à sa commune de naissance ou au service d'Etat-civil de Nantes pour les personnes nées à l'étranger),

✓ 1 justificatif de domicile (facture récente avec nom et adresse précise)

✓ Le cas échéant, Justificatif de nationalité française,

✓ 2 photographies à faire chez un photographe agréé

✓ Timbres fiscaux (voir tableau des tarifs)

MAIRIE DE MARCHAUX – STATION D'ENREGISTREMENT DES PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Pour les mineurs, fournir en plus : le LIVRET DE FAMILLE + photocopie de la carte d'identité de la personne qui a rempli « l'autorisation de l'établissement du passeport » – éventuellement autre justificatif de l'autorité parental (exemple : jugement de divorce).

4. Téléphoner pour prendre **RENDEZ-VOUS** et vérifier avec l'agent communal que votre dossier est complet

Enregistrement du dossier :

1. Se présenter au rendez-vous avec le dossier complet (cas d'un mineur : présence obligatoire du mineur et du représentant légal)
2. Vérification du dossier par l'agent
3. Numérisation du CERFA, des pièces jointes et de la photographie
4. Prise des empreintes (à partir de 6 ans)
5. Remise du récépissé

Retrait du passeport (sur rendez-vous)

1. Présence obligatoire du demandeur, même mineur : vérification des empreintes
2. Apporter votre ancien passeport (s'il y en a un) + récépissé remis lors de la demande
3. Remise du passeport

TARIFS (*)	
0 – 14 ans inclus	17 €
15 – 17 ans inclus	42 €
18 et +	86 €

(*) Important :

Paiement en timbres fiscaux à acheter chez un buraliste ou au Trésor public

Horaires d'ouverture du Trésor Public de Marchaux – 1, rue des Ecoles :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h